



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

No. 67/5

ASPECTS DES POLITIQUES ÉTRANGÈRES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

1	
2	<i>TSB</i>
3	
4	<i>TSB</i>
5	
6	<i>W</i>
7	
8	<i>TSB</i>
9	
10	<i>TSB</i>
	<i>ops</i>

Discours de M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à l'Inter-Collegiate Conférence sur les relations Canado-américaines, Université d'Etat du Michigan, East Lansing, Michigan, le samedi 25 février 1967.

C'est pour moi un honneur d'être ici ce soir, pour vous parler, à cette seconde conférence intercollégiale, des relations canado-américaines.

Je tiens à féliciter les organisateurs de cette conférence de l'initiative et de la détermination dont ils ont fait preuve en réunissant les étudiants et les professeurs d'universités du Canada et des États-Unis, aux fins de discuter des politiques étrangères de nos deux pays. Ceux d'entre vous qui ont le privilège de participer à cette conférence peuvent, grâce à leurs délibérations officielles et à leurs contacts personnels, contribuer beaucoup à une meilleure prise de conscience et à une meilleure compréhension des relations entre nos deux peuples nord-américains, qui sont interdépendants mais qui ont leur personnalité propre.

Il n'y a pas de preuve plus concluante de l'amitié intime et durable qui caractérise les relations entre les peuples canadien et américain que les réunions de ce genre, marquées de discussions franches et de libres échanges de vues.

Ce soir, je désire vous entretenir de divers aspects des politiques étrangères du Canada et des États-Unis, telles que les voit un ministre canadien des affaires étrangères.

C'est un axiome que la politique étrangère d'un pays est l'expression de ce qu'il tient pour son intérêt national. Parler ainsi, ce n'est pas nier qu'il existe des intérêts internationaux plus vastes, avec lesquels l'intérêt national de n'importe quel pays donné peut s'identifier; ce n'est pas non plus nier que les intérêts nationaux de deux ou plusieurs pays peuvent être les mêmes dans certaines circonstances.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, où l'électronique rapproche les peuples pour en faire ce qu'un Canadien cultivé et distingué

a décrit comme un "village global", nous sommes tous forcés d'apprendre à vivre en présence des moyens de destruction terribles que la technologie moderne a mis à notre disposition. Les intérêts nationaux de tous les pays doivent nécessairement s'identifier de très près dans ce monde avec la sauvegarde de la paix.

Quoi qu'il en soit, ce serait commettre une grave erreur que d'en déduire que ce qu'un pays considère comme son intérêt national l'est aussi pour un autre. Et, même dans les cas où deux pays s'entendent parfaitement sur la nature de leurs intérêts, il peut survenir des divergences sur la façon de les poursuivre.

Je souscris aux sages et pénétrantes observations sur une approche canadienne distincte de la politique étrangère, qu'un de nos distingués diplomates, M. John Holmes, a livrées tout récemment:

De toute évidence nos politiques vont être déterminées non seulement par notre stature, mais également par notre géographie, nos liens historiques et nos intérêts nationaux propres. Comme chacun des pays, nous sommes uniques et nous devons être vraisemblablement pleins de zèle et efficaces dans nos relations avec l'étranger si nous recherchons un style propre. Dans notre façon d'aborder les problèmes mondiaux, doivent entrer en considération notre propre expérience, nos héritages culturels français et anglais, nos origines ethniques multiples, notre propre expérience sur la voie de l'indépendance politique, nos ressources continentales et notre triple frontière maritime: arctique, pacifique et atlantique.

Dans de nombreux champs de l'activité humaine les Canadiens et les Américains se sont habitués à ignorer la frontière qui sépare nos deux pays. Dans l'ensemble, nos vies ont été enrichies par la facilité que nous avons eue de coopérer et de partager nos expériences. Mais on n'avancera en rien le maintien de relations amicales entre nos deux pays en fardant le fait que le Canada et les États-Unis sont des entités nationales indépendantes, chacune ayant ses façons propres de traduire les intérêts nationaux en lignes de conduite.

Le respect et la compréhension du point de vue de l'autre sont les seuls fondements de l'harmonie constante qui règne entre nos deux pays depuis des années et que nous pouvons être fiers de servir en exemple au monde.

Parmi les éléments qui façonnent nos politiques étrangères, il y a lieu de relever trois domaines où existe un contraste entre les États-Unis et le Canada:

1. L'énorme puissance des États-Unis, conséquence de leurs immenses richesses et de leur nombreuse population, au regard des proportions et du pouvoir moindres du Canada.
2. Le caractère bilingue et multiculturel du Canada, au regard de la structure plus homogène des États-Unis.

3. Les origines révolutionnaires des États-Unis, au regard du développement progressif du Canada.

Nombreuses sont les preuves de l'influence qu'exercent ces facteurs sur l'élaboration de la politique étrangère dans nos pays respectifs. Vous vous en rendrez compte à mesure que je vous exposerai ce soir les divers problèmes internationaux du monde actuel.

Au cours du présent siècle, l'histoire mondiale a été marquée par des tentatives visant à la formation d'organismes internationaux qui assureraient une paix et une sécurité durables à tous les pays et tous les peuples, tout en laissant place par ailleurs à la liberté et à l'indépendance nationale la plus étendue. Nous avons finalement atteint un stage où le recours à la guerre en cet âge moderne peut avoir des conséquences catastrophiques.

Les armes modernes étant à la portée de nombreux États, des conflits locaux peuvent rapidement prendre les proportions de guerres dont la gravité risquerait d'entraîner des répercussions bien au-delà de la scène du conflit initial. Derrière ces conflits, se cache la menace effroyable de la confrontation entre les grandes puissances munies de leurs arsenaux nucléaires dévastateurs et partant, se dresse le spectre de la guerre nucléaire, qui ne peut jamais conduire à la victoire mais plutôt à des défaites plus ou moins dures. Heureusement, c'est là un fait actuel concret que la plupart des puissances responsables ont reconnu, même si elles ne sont pas encore parvenues à traduire leur prise de conscience par un contrôle généralisé des armements.

Dans la conjoncture où nous sommes, nous devrions nous réjouir de ce que les États-Unis, peut-être la plus grande puissance que le monde ait connue, aient tant cherché à reconnaître le besoin d'une organisation internationale efficace, par le truchement des Nations Unies et d'autres corps constitués. Il s'est fait beaucoup de choses qui n'auraient pas été faites, n'eût été du "respect bienséant pour les opinions du genre humain" dont parle la Déclaration de l'indépendance et qui continue à inspirer les initiateurs de la politique américaine.

Comme les États-Unis, le Canada est vraiment soucieux de la sauvegarde de son identité nationale et de son indépendance. N'ayant pas la puissance des États-Unis, le Canada s'est sans doute senti plus porté à rechercher des garanties de paix et de sécurité par l'intermédiaire d'une organisation internationale. En contribuant au façonnement d'un mécanisme international efficace, nous avons servi nos propres intérêts et ceux de la communauté mondiale dont nous faisons partie.

Le Canada poursuit sa politique à bien des échelons et de bien des façons. Dans l'ordre pratique, celle-ci se manifeste par la présence de personnel canadien dans des effectifs de maintien de la paix et des groupes de surveillance des trêves autour du monde: au Moyen-Orient, à Chypre, au Cachemire et en Indochine. Au sens large, elle se traduit par les efforts inlassables du Canada pour favoriser la marche vers le contrôle des armements et, en définitive, nous l'espérons, vers le désarmement réel et l'établissement de mesures plus efficaces pour mettre en oeuvre les opérations internationales de maintien de la paix.

Très souvent, le succès total s'est révélé hors d'atteinte. L'expérience nous a appris qu'il faut travailler discrètement, patiemment, souvent même dans des circonstances difficiles et il semble qu'il faudra continuer dans ce sens pendant encore bien des années.

Nulle part au monde notre effort ne prend un caractère d'urgence plus marquée que sur le continent asiatique. En cela, le Canada ne le cède en rien aux États-Unis, car il reconnaît que les événements qui se déroulent présentement en Asie revêtent une grande importance pour la création d'un monde ordonné et pacifique.

Il ne fait aucun doute qu'un règlement pacifique du conflit au Vietnam réponde à un désir presque universel et les États-Unis ne sont pas les derniers à le souhaiter. Il ne doit y avoir aucune relâche dans la recherche d'un accord permettant d'y arriver de même que dans la recherche des conditions qui garantiraient un nouveau règlement visant à assurer une paix durable.

Le Canada est directement intéressé au sort du Vietnam, bien que son intérêt revête un caractère tout à fait autre que celui des États-Unis et cela pour des raisons qui diffèrent du tout au tout. Aux termes de l'Accord sur le Vietnam signé à Genève en juillet 1954, le Canada a accepté avec la Pologne et l'Inde de jouer un rôle quasi juridique à titre de membre de la Commission internationale devant surveiller la mise en oeuvre des arrangements de cessez-le-feu conclus à ce moment.

Malheureusement les arrangements de Genève n'ont pas apporté au Vietnam la paix et la stabilité que voulaient leurs auteurs. Au cours des années qui devaient suivre, la situation a évolué par étapes pour dégénérer en une nouvelle crise militaire et c'est le monde entier qui doit de nouveau faire face à la grave menace à la paix due au conflit déchirant ce pays malheureux.

Ici, au Canada, notre position à l'égard du conflit peut se résumer dans les termes suivants:

1. Le règlement des problèmes qui sont à la base de la crise actuelle, par des moyens uniquement militaires, est impossible.
2. Seuls des moyens pacifiques peuvent apporter un règlement juste et durable, c'est-à-dire une entente mutuelle sur les intérêts en cause au moyen de négociations.
3. Il est indispensable que ces négociations soient entamées dans le plus bref délai possible. Voilà pourquoi les membres responsables de la communauté internationale doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour créer les conditions propres à favoriser l'éclosion de ces négociations.
4. A titre d'organisme international ayant des liens réels avec les deux factions en cause, la Commission internationale peut, comme organisme ou par ses membres à titre particulier, être en mesure de jouer un rôle constructif en facilitant le début d'un dialogue politique constant entre les parties, suivi, nous l'espérons, de négociations.

En dernière analyse, bien entendu, le règlement de tout conflit ou de toute dispute dépend des conditions sur lesquelles les parties en cause sont capables de s'entendre. Il faut convenir cependant qu'un accord pacifique ne saurait se concevoir sans discussion pacifique au préalable. En qualité de membre de la Commission internationale et dans le cadre des relations étroites que le Canada entretient avec les États-Unis, si notre pays peut apporter une certaine contribution à ce processus de transformation des échanges militaires en dialogue autour d'une table de négociation, je crois alors que nous aurons bien rempli notre mandat et que nous aurons fait un pas de plus dans la conquête de ces nobles intérêts et des idéaux que chérissent nos deux pays.

La difficulté qu'il y a d'amener la Chine communiste à discuter sincèrement des moyens propres à mettre fin au conflit Vietnamien n'a servi qu'à souligner davantage ce qui nous frappe depuis plusieurs années, soit les périls qui peuvent découler de l'exclusion d'une grande puissance mondiale des conseils internationaux.

Nous reconnaissons que l'absence de la Chine continentale aux Nations Unies est imputable, du moins en partie, à l'attitude des Chinois eux-mêmes qui ont semblé se délecter dans un isolationnisme volontaire. Nous ne croyons certes pas que la communauté internationale puisse à la longue se payer le luxe d'encourager pareil isolationnisme. Sans perdre de vue les difficultés très réelles que posent les mesures à prendre pour que les représentants de Pékin puissent siéger aux Nations Unies, il est faux, estimons-nous, de garder à l'égard de ce problème fondamental, comme il en a été depuis nombre d'années, une attitude essentiellement négative.

Voilà pourquoi j'ai proposé à l'Assemblée générale en novembre dernier une solution, que j'appellerais provisoire, à cette question de la représentation de la Chine. J'ai dit à l'Assemblée qu'à mon sens nous devons tenir compte des réalités de la situation politique en Extrême-Orient et que, tant que le Gouvernement de Taiwan et celui de Pékin n'en seront pas venus à une sorte de règlement de leurs problèmes de juridiction, les deux Gouvernements doivent être représentés aux Nations Unies. J'ai même avancé que nous pourrions aller jusqu'à offrir à Pékin un siège permanent au Conseil de sécurité.

En formulant ces propositions, je n'avais pas du tout l'idée qu'elles seraient acceptées sur-le-champ. Je l'ai fait plutôt avec la pensée que cette initiative ouvrirait de nouvelles avenues vers le règlement de l'impasse présente. Dans le cadre des développements dont la Chine est le théâtre, je crois qu'il y a lieu de faire avancer l'idée d'une solution juste et équitable de ce problème qui s'éternise.

Bien que ce soit en Asie que se situent à l'heure présente les menaces les plus imminentes à la paix mondiale, nous ne devons pas perdre de vue le besoin constant d'asseoir la paix en Europe sur une base plus stable. Les États-Unis comme le Canada d'ailleurs, qui sont redevables à l'Europe de leurs origines et d'une grande part de leur civilisation, doivent s'intéresser de très près à l'évolution de la situation dans cette partie du monde.

Le Canada, plus encore que les États-Unis, a maintenu ses liens avec l'Europe, notamment par l'intermédiaire de nos deux mères patries, l'Angleterre et la France. Le Canada a été mêlé dès le début des hostilités aux deux grandes guerres européennes. Il était donc tout à fait naturel que notre pays adhère, dès le début, à l'organisation de l'OTAN, qui incarnait le premier effort de défense collective en Europe en temps de paix.

Il s'est produit, il va de soi, de grands changements en Europe depuis l'entrée en vigueur du Traité de l'Atlantique Nord, il y a de cela dix-huit ans. Grâce en partie à la générosité et à l'imagination des États-Unis, les pays de l'Europe occidentale ont restauré le blason de leur économie déchirée par la guerre et ont connu de nouveau la prospérité, la stabilité et la confiance en soi. Cette prospérité croissante leur a permis de jouer un rôle plus étendu dans l'organisation de leur propre défense; nous nous réjouissons de cette tendance et nous souhaitons la voir se continuer. Entre-temps, grâce en grande partie au succès de l'OTAN elle-même, la menace d'agression militaire en Europe a décliné et les chances s'accroissent de restaurer des relations plus normales entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

L'OTAN était assez bien motivée d'entreprendre une réévaluation complète de son rôle futur, quand la décision de la France de se retirer des arrangements de défense intégrée de l'OTAN a rendu imminent pour l'Organisation le besoin d'effectuer les changements que nécessite l'évolution des événements. Convaincu que la France a un rôle important et durable à jouer au sein de l'Alliance, le Canada était particulièrement désireux de trouver les moyens propres à s'assurer que la France maintiendrait une association aussi étroite que possible avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il nous est donc très agréable de constater que les arrangements appropriés sont en voie d'élaboration à cette fin.

Nous sommes également heureux de constater que l'OTAN s'attaque avec réalisme à la tâche d'adapter ses concepts, sa structure et ses moyens d'action aux besoins nouveaux d'une Europe en pleine transition, qui passe d'une menace d'une agression militaire à la promesse d'une coopération pacifique. J'estime, la chose va de soi, que l'OTAN revêt une importance croissante comme organisme apte à contribuer à un règlement éventuel de paix en Europe.

Nous espérons fermement que le jour n'est pas loin où l'OTAN, comme alliance défensive, ne sera plus nécessaire. Entre-temps, le Canada ne saurait, pas plus que les États-Unis, se désintéresser des arrangements relatifs à la sécurité européenne. Le Canada, de concert avec les États-Unis, aura à prendre part à la conférence générale sur la sécurité européenne qui, d'après nous, devra se tenir au moment propice et pour être un succès, s'entourer de tous les préparatifs nécessaires en l'occurrence.

La tendance qui se manifeste vers des relations plus étroites entre les pays de l'Europe occidentale et les États communistes de

l'Europe orientale accuse, semble-t-il, une évolution très prometteuse. Le Canada cherche lui-même à renforcer ses contacts avec les pays de l'Europe orientale. En novembre dernier, je me suis rendu en Pologne et en Union soviétique. J'y ai eu des entretiens fructueux avec les dirigeants de ces pays. Cette visite n'en était qu'une parmi toutes celles qu'ont faites au cours des derniers mois les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN. Nous espérons que grâce à ces visites et à d'autres moyens déployés, les relations Est-Ouest continueront de s'améliorer.

Nous croyons aussi que l'Allemagne, qui est au coeur du problème d'un règlement éventuel en Europe, doit partager pleinement ces efforts. Nous nous félicitons donc des récentes initiatives prises par la République fédérale d'Allemagne pour améliorer ses relations avec les pays d'Europe orientale et nous souhaitons que ces derniers, pour leur part, fassent connaître leur désir sincère de paix durable en répondant de façon positive à ces initiatives.

L'expérience du Canada en tant que nation nous porte à croire que des efforts patients mais déterminés, déployés en vue de parvenir à une véritable compréhension des pays dont l'idéologie et les traditions diffèrent des nôtres constituent vraisemblablement le chemin d'une paix durable en Europe.

J'ai traité de nos intérêts à la fois communs et distincts en matière de politique étrangère en Asie et en Europe. Dans notre propre hémisphère, nous sommes encore en face d'une situation où nos traditions et nos intérêts divergents ont donné naissance à des politiques divergentes.

Les États-Unis, en raison de leur dimension et de leur évolution historique distincte, se sont toujours grandement intéressés à l'Amérique latine. Ils participent au régime interaméricain depuis les débuts. Ils ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une approche imaginative des problèmes économiques et sociaux auxquels font face plusieurs pays de l'Amérique.

En raison de ses liens traditionnels plus étroits avec l'Europe, le Canada n'a pas été pleinement engagé dans le système interaméricain, même s'il fait partie de l'hémisphère occidental. Néanmoins, nous avons établi des liens avec l'Amérique latine, et nous nous sommes efforcés de préserver et d'étendre ces liens quand l'occasion se présentait. Nous comptons élargir encore davantage nos relations en ce sens à l'avenir.

A titre d'exemple de l'influence qu'exercent les traditions sur la politique étrangère du Canada dans notre hémisphère et dans un contexte moderne, j'aimerais souligner que nous avons établi des relations particulières avec les Antilles du Commonwealth. Au cours des dernières années, certains de ces pays ont obtenu leur indépendance; d'autres, les plus petits, deviendront la semaine prochaine, "États associés" de la Grande-Bretagne. Ces changements ont permis au Canada de donner un nouveau sens à ses relations avec l'ensemble des Antilles du Commonwealth, et nous espérons que ces relations, uniques mais non pas exclusives, connaîtront une évolution constante et seront avantageuses pour les deux parties.

Je pourrais continuer à exposer la politique étrangère du Canada relative à d'autres parties du monde, car notre pays, comme les États-Unis, s'intéresse à tout le globe. Nous avons en Afrique des intérêts particuliers en raison de notre participation au Commonwealth et de notre héritage français. Nous partageons l'espoir qu'au Moyen-Orient, Israël et ses voisins arabes vivent en paix, et nous faisons partie de la force des Nations Unies qui poursuit actuellement cet objectif. Nous contribuons, dans plusieurs parties du monde en voie de développement, à l'énorme et difficile entreprise de la hausse du niveau de vie.

D'après ce que je viens de dire, il est évident que la politique étrangère du Canada se fonde sur ses traditions distinctes, sur ses possibilités et sur ses intérêts propres. Il en est de même bien entendu des États-Unis. Plusieurs aspects de notre politique nous permettent de collaborer ou de coopérer avec votre pays. En d'autres cas, le Canada et les États-Unis jouent des rôles complémentaires.

Quelle que soit l'intimité des relations entre deux pays, il y aura toujours, dès que ces deux pays poursuivront leur politique propre dans le domaine international, des occasions qui feront naître des divergences d'opinions et des divergences d'intérêts. Par le passé, nous avons toujours pu éviter que ces divergences affectent le caractère fondamental de nos relations. J'ai confiance que tant que nos relations seront empreintes de la cordialité de bons voisins et d'un respect mutuel, et tant que nous aurons un désir sincère de comprendre nos points de vue respectifs, nous serons en mesure de résoudre tout différend qui pourrait surgir entre nos deux pays.

Un diplomate américain distingué, M. Livingston Merchant, a fait certains commentaires d'ordre pratique sur la valeur et la portée des consultations canado-américaines, commentaires que je crois bon de citer:

...il est dans l'intérêt de chacun de nos deux pays d'éviter tout désaccord officiel public avec l'autre jusqu'à ce que des consultations intimes, tenues le plus tôt possible en privé, nous aient au moins donné une occasion de résoudre nos divergences entre nous. Toutefois, si le Canada veut demeurer une voix respectée dans le monde pour son indépendance et sa maturité, il doit naturellement conserver le droit de discuter publiquement de solutions différentes, et d'être officiellement en désaccord si nos positions respectives n'ont pu se rejoindre à la suite de nos échanges de vue privés. Quoi qu'il arrive, chacun de nous a le droit de s'attendre à ce que l'autre accorde à ses manières de voir une attention sérieuse et sympathique.

Critiquer la politique étrangère des États-Unis sur la base d'informations peu éclairées, sans reconnaître les responsabilités énormes qui découlent de la puissance américaine, et sans admettre à quel point nos intérêts coïncident avec ceux des États-Unis serait, de la part des Canadiens, un signe d'immaturation qui pourrait avoir des conséquences malheureuses. Les Canadiens, toutefois, feraient également preuve

d'immaturité s'ils acceptaient inconditionnellement et sans discussion la protection de leur grand voisin, en pensant que ce qui convient aux États-Unis doit nécessairement convenir au Canada.

Le Canada célèbre cette année le centenaire de sa Confédération. C'est une occasion qui incite tous les Canadiens à réfléchir sur les origines de leur nation, sur les réalisations de notre peuple, et sur le rôle que notre pays peut et doit jouer dans les conseils mondiaux.

Cette étape marquante de l'évolution du Canada n'est pas sans importance pour les États-Unis. Conscients comme ils le sont des fardeaux et des responsabilités qu'ils ont assumés dans toutes les parties du monde, les Américains verront dans notre centenaire une occasion de reconnaître de nouveau la valeur d'un rôle canadien distinct, indépendant mais amical dans le cadre de la communauté internationale.

Le monde de 1967 est très différent de celui d'il y a cent ans, époque à laquelle la Confédération canadienne a pris forme. Les problèmes de la politique étrangère sont non seulement devenus plus nombreux, ils ont pris des dimensions nouvelles multiples au fur et à mesure que les peuples du monde devenaient de plus en plus interdépendants.

Pour l'édification d'un monde dans lequel tous les peuples peuvent trouver une vie totalement réalisée, et dans l'abondance, il n'est pas de voie unique, il n'est pas de solution simple. Les efforts déployés pour l'avènement d'un monde meilleur doivent attirer les talents et les énergies de tous, et seuls ceux qui se sont vraiment consacrés à cette tâche pourront trouver une entière satisfaction dans les résultats.

C'est dans cet esprit que nous devons, nous Américains et Canadiens, associer nos efforts là où nous le pouvons. N'allons pas dire qu'il n'y a pas d'autre manière d'agir que la nôtre, et rendons-nous compte que notre diversité, si elle est tempérée par le respect et par la compréhension, est une source non pas de faiblesse mais de force.

S/C